

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	17

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 2

L'an 2022, le 24 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 18/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2022.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme DUFROU Virginie, Mme CHAUVIN Vanessa, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie

**Excusés** ayant donné procuration : M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique, Mme PLESSIS Clémentine à M. BARRÉ Olivier

**A été nommée secrétaire** : Mme ROBIN Elisabeth

### 2022-65 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.) DE LAVAL AGGLOMERATION - MODIFICATION N°2- PRESENTATION DES DOSSIERS DE MODIFICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) de Laval Agglomération approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Laval Agglomération du 20 décembre 2021 approuvant la modification N° 1 du P.L.U.I

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal peut évoluer dans le respect des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Par arrêté du 8 avril 2022, Monsieur le Président de Laval Agglomération a décidé l'engagement d'une procédure de modification du P.L.U.I. de Laval Agglomération portant le projet de modification N°2 sur des éléments de portée générale, qui concerne l'ensemble des communes.

#### Exposé

Monsieur le Maire présente les demandes de modifications et corrections à apporter, au projet de modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- le classement d'une partie de la parcelle AB 0077 en zone constructible : cette parcelle n'est pas accessible à partir du domaine public.
- la modification relative à l'EBC sur la parcelle cadastrée section A n°259 : cette parcelle est considérée comme espace boisé classé à conserver sur le P.L.U.I. actuel, or cette parcelle n'est que très partiellement boisée sur les lieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Prend acte des demandes de modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Adopté à la majorité, 17 pour, 2 abstentions : Messieurs BARDOU et DERBRÉ.

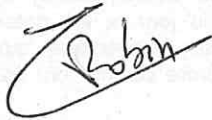
La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/11/2022

La secrétaire  
Élisabeth ROBIN



Le Maire



Olivier BARRÉ

